

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2017

RECHERCHE ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES CONVENTIONNELS ET NON
CONVENTIONNELS - (N° 155)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD127

présenté par
M. Colas-Roy, rapporteur

ARTICLE 7

Après la seconde occurrence du mot :

« émissions »,

rédigier ainsi la fin de la dernière phrase de l'alinéa 3 :

« lorsque, selon les données présentées, les objectifs ne sont pas respectés ou risquent de ne pas l'être ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.